

# Tableau des horaires

Année Scolaire 2024 -2025

## MATERNELLE

62 Rue de la Colonie

	Garderie du matin	Entrée	Externe		Sortie	Garderie du soir
PS-MS-GS	8h00 8h15	8h20 8h30	11h30	13h00 109 Rue Bobillot	16h15	17h45

Les portes ferment à 8h30

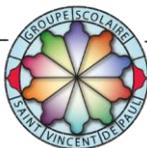
## ELEMENTAIRE

109 Rue Bobillot

	Garderie du matin	Entrée	Externe		Sortie	Garderie du soir
CP	Ouverture des portes au 62 8h00 - 8h15 Fermeture des portes	8h30 8h40	12h00	13h30	16h20	17h55
CE1			12h15	13h40	16h25	
CE2					16h30	
CM1					16h35	
CM2						

Les portes ferment à 8h40





## Respect des horaires

**La ponctualité est indispensable.** Tout retard nuit à l'enfant et à sa classe.  
En cas de retards trop fréquents le soir, le service d'étude et de garderie ne sera pas garanti.

## Rendez-vous personnels

**Les rendez-vous (médicaux ou autres) doivent être pris en dehors du temps scolaire.** En cas d'impossibilité, l'enfant s'absentera **sur la ½ journée**, il ne sera pas autorisé à arriver plus tard ou à quitter plus tôt l'établissement, **sauf en cas de prise en charge médicale régulière.**

## Quelques petits rappels

### Les goûters :

Seuls les enfants qui restent à l'étude ou à la garderie apportent un goûter dans une boîte. Les bonbons sont interdits.

### La tenue vestimentaire :

Tous les élèves de l'école doivent porter une blouse qui est propre à l'établissement.  
Pour le sport et par mesure d'hygiène, les enfants se changeront avant et après chaque séance.

Ils porteront un tee-shirt **blanc uni** ainsi qu'un short ou jogging **bleu marine** ou **noir**.

Le port de chaussures de sport est limité à sa pratique.

### Les oublis :

Afin de responsabiliser vos enfants et de les aider à grandir en autonomie, merci de n'apporter **aucun** goûter, vêtement, objet oublié sur le temps de classe.

### Les modes de communications :

La communication entre parents et enseignants est un enjeu fondamental.

- Ecole Directe vous transmet toutes les informations utiles, il est indispensable d'en prendre connaissance.
- Le cahier de liaison est destiné à la transmission d'informations pratiques.
- Le rendez-vous individuel à votre initiative ou à celle de l'enseignant.
- Le livret scolaire numérique vous est transmis **2 fois dans l'année**, fin janvier et fin juin.

**Nous attirons votre attention sur les dérives des moyens actuels de communication. Il est interdit d'introduire dans l'établissement tout appareil électronique tels que Airtag, montre connectée, smartphone.**

**À partir du CM1, si vous estimez que votre enfant doit être muni d'un portable, seuls les portables basiques sont autorisés à être déposés au secrétariat à 8h30.**

